

|                                       |
|---------------------------------------|
| RF                                    |
| PREFECTURE DU PAS DU CALAIS           |
| Contrôle de légalité                  |
| Date de réception de l'AR: 12/06/2023 |
| 062-216208694-20230609-DE_2023_022-DE |

*République française*  
*Département du Pas-de-Calais*  
**COMMUNE DE WAILLY**

### Séance du vendredi 09 juin 2023

Date de la convocation: 06/06/2023

**Membres en exercice :**

15

*L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,*

**Présents : 12**

**Présents :** Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Jérémy PRONIEZ, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Franco GRACEFFA, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gaëtane DELATTRE, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

**Votants : 12**

**Représentés :**

**Excusés :** Dominique LEFEBVRE, Nathalie BART, Frédéric PONTHEUX

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Lydie NOIRET

**DE\_2023\_022 - Objet : Accord autorisant Monsieur le Maire à signer la convention tripartite ainsi que tous les documents s'y rapportant, pour le transfert des voies et réseaux du nouveau lotissement, dans le domaine public.**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société EUROPEAN HOMES 325 (10-12 place vendôme – 75100 Paris) a déposé un permis d'aménager (PA 062 869 22 00001 en date du 19/01/2023) pour la réalisation, rue de Ficheux à Wailly, d'un projet de lotissement avec création de voirie et d'espaces communs.

Cet aménagement générera la création d'équipements que la société souhaite rétrocéder à la commune et à la CUA pour les intégrer dans le domaine public.

Le projet est composé de 25 lots libres et de 6 macros-lots.

La desserte voirie se réalisera à partir de la rue de Ficheux

La société EUROPEAN HOMES 325 n'a pas vocation à entretenir, après la construction, les espaces publics, les équipements et les voiries ouvertes à la circulation. Il est donc proposé, en vue des entretiens futurs, de rétrocéder les voiries et équipements de compétences communautaires.

Cette cession sera à titre gratuit, les frais de division, les frais de notaire et d'actes étant à la charge de la société EUROPEAN HOMES 325. Elle prendra effet au moment

|                                       |
|---------------------------------------|
| RF                                    |
| PREFECTURE DU PAS DU CALAIS           |
| Contrôle de légalité                  |
| Date de réception de l'AR: 12/06/2023 |
| 062-216208694-20230609-DE_2023_022-DE |

~~opportun, après la déclaration~~ d'achèvement des travaux, les diagnostics de conformité des réseaux et la constatation de l'état satisfaisant de la voirie.

Compte tenu de ce qui précède, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de rétrocession conformément au plan annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire :
  - à signer la convention de rétrocession des voiries à intervenir à cet effet avec la société EUROPEAN HOMES 325, telle qu'annexée à la présente délibération ;
  - à prendre toute disposition administrative et financière concernant cette affaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de rétrocession conformément au plan annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire :
  - à signer la convention de rétrocession des voiries à intervenir à cet effet avec la société EUROPEAN HOMES 325, telle qu'annexée à la présente délibération ;
  - à prendre toute disposition administrative et financière concernant cette affaire.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_


